

7, rue Edouard Bastide – 25290 ORNANS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2022
A 19H45 TENUE A LA SALLE DES FETES D'ARC ET SENANS**

Date de convocation	4 novembre 2022
Date de publication	21 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze novembre, le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes d'Arc et Senans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de novembre.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Dominique BERION, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Présent(e)s

Fabienne ARNOUX, Adrien BART, Dominique BERION, Frédéric BONNEFOI, Philippe BOUQUET, Estelle BOURNEZ, Jean-Marc CARGNINO, Félix CHOPARD, Franck COLLINET, Alexandre COULET, Gérard COULET, Emmanuel CRETIN, Yves CUINET, Jean-Pierre CUNCHON, Jean-Marie DALOZ, Jean-Marie DONEY, Céline DUBOIS-AUBRY, Pascal DUGOURD, Christophe FAIVRE-PIERRET, Sarah FAIVRE, Christophe GARNIER, Pascal GOSSE, Catherine GRANDJACQUET, Marie-Pierre GRANDJEAN, Jean-Claude GRENIER, Colette GROLEAU, Maxime GROSHENRY, Isabelle GUILLAME, Bernard HUOT-MARCHAND, Christophe JOUVIN, Véronique KELLER, Nathalie KOWAL-BONDY, Patricia LABERTERIE, Didier LAITHIER, Sébastien LAITHIER, Nathalie LAURENT, Marie-Christine LEGAIN, Jean-Michel LIEVREMONT, Nadia LOUIS, Pierre MAIRE, Thierry MAIRE DU POSET, Chantal MARAUX, Vincent MARGUET, Jacques MAURICE, Joëlle MAURICE, Christian MESNIER, Gaëtan MILLE, Yves MOUGIN, Mickaël NICOLET, Alain OUDET, Patricia PAQUIEZ, Florence PAUL, Rémy PAUL, Pascal PERCIER, Daniel PERNIN, Gérard PESEUX, Mireille PICARD, Angèle PRILLARD, Patrick SEBILE, Jean-Claude STADELMANN, Patrick TELES, Nathalie VAN DE WOESTYNE, Sarah VIONNET

Procuration

Joël BOLE à Vincent MARGUET, Laurence BREUILLLOT à Jean-Claude STADELMANN, Laurent BROCARD à Félix CHOPARD, Claude CURIE à Bernard HUOT-MARCHAND, Cyrielle DELISLE à Alain OUDET, Vanessa DORDOR à Isabelle GUILLAME, Catherine FESSELIER à Colette GROLEAU, Marc JACQUOT à Sarah FAIVRE, Philippe MARECHAL à Jean-Claude GRENIER, Alain MONNIER à Fabienne ARNOUX, Gérard MOUGIN à Maxime GROSHENRY, Danielle PITAVY à Jean-Michel LIEVREMONT

Suppléé(e)s

Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX, Bernadette FAILLENET par Eric LASEUBE, Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT, Serge MONNET par Hubert JUSTE, Lydie SAGE par Martial PAULY

Excusé(e)s	Henri BARBET, Olivier DARD, Louis DAUDEY, Danielle FIETIER, Elisabeth JACQUES, Sylvie LHERITIER, Laëtitia ROGNON, Pierre-André VOUILLOT
Absent(e)s	Guillaume AYMOUNIN, Christine BREUILLOT, Michel DEBRAY, Maryse FAILLENET, Yves GAMELON, Florian GRILLON, Romuald MAUGAIN, Jean-Louis POGLIANO, Rémy STADELMANN, Marie-Christine VERNEREY

Jacques MAURICE, Maire d'Arc et Senans accueille le conseil communautaire et lui souhaite la bienvenue.

Le Président accueille Fabienne ARNOUX en tant que conseillère communautaire titulaire suite à la démission de M. Gérard VERMOT-DESROCHES de ses fonctions de maire de Cademène et Mme Chantal MARAUX en tant que conseillère communautaire titulaire de Quingey suite à la démission de M. Gilles ARNOULD de son siège au conseil communautaire.

► **LECTURE DES EXCUSES ET PROCURATIONS**

► **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 26 SEPTEMBRE**

Nathalie KOWAL-BONDY a demandé à ce que soit indiqué son départ de la séance à 22h30 sur le procès-verbal du 26 septembre. Etant donné que le départ de Mme KOWAL BONDY a eu lieu après la fin des délibérations, il sera mentionné sur le procès-verbal.

Le Président rappelle que tout élu qui quitte la séance doit se manifester auprès des services présents afin que les délibérations soient prises avec le nombre de votants réels. Sans signalement, les élus ayant émarginé au début sont réputés présents jusqu'à la fin de la séance.

Le procès-verbal du 26 septembre est adopté à l'unanimité avec cette correction.

Au vu des membres présents, M. Le Président a déclaré le quorum atteint et a ouvert la séance à 20h00.

Rappel de l'ordre du jour :

1. **PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE : PLAN DE FINANCEMENT**
2. **DEMANDE DE DETR VOIRIE 2023**
3. **BILAN PROGRAMMATION VOIRIE 2022**
4. **RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC : ATTRIBUTION DU MARCHÉ**
5. **OPAH :**
 - Chiffrage prévisionnel de l'opération
 - Lancement d'une consultation pour le recrutement d'un opérateur
6. **ADHESION A L'ASSOCIATION CLER**
7. **ADHESION A L'ADIL ET AU CAUE**
8. **POINT SCOT**
9. **CONTINGENT D'AIDE SOCIALE 2022**
10. **MONTANT DEFINITIF DES SUBVENTIONS « TRAILS » AU COMPTE 6574**
11. **SERVICE URBANISME :**
 - Passage à temps complet de l'assistante administrative
 - Tarif des vérifications de conformité
 - Avenant à la convention d'adhésion au service urbanisme
12. **CONVENTION MISE A DISPOSITION STAGIAIRE AU CIAS**
13. **TABLEAU DES EFFECTIFS**
14. **RESSOURCES HUMAINES : ASSURANCE STATUTAIRE – CONTRAT GROUPE OU CIGAC**
15. **PLATEAU SPORTIF : ETAT D'AVANCEMENT**
16. **SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**
17. **P@C C@P**

18. TERRITOIRE EN ACTION

19. EXTENSION DE LA MAISON DES SERVICES D'AMANCEY : AVENANT N)1 A LA MAITRISE D'ŒUVRE

20. ZAE EPEUGNEY : CESSION A EURL MARQUIS (ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION N°135/22)

21. BILAN DE PARTAGEONS NOS SPORTS

1. PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE : PLAN DE FINANCEMENT

Vu la compétence mobilité et la fiche action du PCAET, prévoyant la réalisation d'un plan de mobilité simplifié et d'un schéma directeur cyclable.

Vu les délégations confiées au Président par délibération n°136/21,

Considérant qu'il a été décidé de retenir le bureau d'études ITEM Etudes & Conseil pour les montants suivants :

- 35 325,00 € HT, soit 42 390,00 € TTC pour le plan de mobilité simplifié (tranche ferme) ;
- 20 925,00 € HT, soit 25 110 € TTC pour le schéma directeur cyclable (tranche optionnelle).

Considérant le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses en € HT		Recettes en € HT		
Plan de mobilité simplifié (Tranche ferme)	35 325,00	Région	20 %	11 250,00
Schéma directeur cyclable (Tranche optionnelle)	20 925,00	Banque des territoires	20 %	11 250,00
		Département	18,6 %	10 462,50
		AMI Avenir Montagne Mobilités	21,4 %	12 037,50
		Fonds propres	20 %	11 250,00
TOTAL	56 250,00	TOTAL	100 %	56 250,00

Invité à se prononcer, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à la demande et à l'octroi de ces subventions.

➤ *Arrivée de Sarah FAIVRE, Adrien BART, Mickaël NICOLET et Christian MESNIER*

2. DEMANDE DE DETR VOIRIE 2023

Vu le transfert de la compétence voirie à la CCLL en 2018,

Considérant les 12 projets de travaux de voirie éligibles à la DETR dont le récapitulatif figure au tableau ci-dessous,

Considérant l'avis favorable de la commission sur ces dossiers,

Invité à se prononcer, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve les projets présentés et les plans de financement tels que détaillés dans le tableau ci-dessous,
- Autorise le Président à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR au taux de 25 %,
- S'engage à entreprendre les travaux dans les 2 ans suivant les dates de notification des décisions attributives de subvention,
- Autorise le Président à signer les pièces à intervenir,

➤ Sollicite les autorisations de commencer les travaux avant notification.

Commune	Rues	Estimation travaux HT	DETR 25 %	Fonds propres (dont emprunt)	Total HT
Durnes	Rue des Champs du Puits	92 309,76	23 077,44	69 232,32	92 309,76
L'Hopital du Grosbois	Chemin du Greffier	34 536,87	8 634,22	25 902,65	34 536,87
Reugney	Chemin du Bonheur	49 287,71	12 321,93	36 965,78	49 287,71
Crouzet Migette	Rues du cul de sac de l'auberge de la tioupe	75 207,60	18 801,90	56 405,70	75 207,60
Charnay	chemin de Champ Bregon	27 876,45	6 969,11	20 907,34	27 876,45
Ornans	chemin de Chauveroché (partiel)	95 154,98	23 788,75	71 366,24	95 154,98
Montmahoux	Chemins Mont, pont de Bois, coin du Bas	92 057,26	23 014,32	69 042,95	92 057,26
Myon	Réfections de rues	94 231,21	23 557,80	70 673,41	94 231,21
Reugney	Rue Neuve	53 884,41	13 471,10	40 413,31	53 884,41
Charnay	Chemin de la Vieille Grange	58 727,46	14 681,87	44 045,60	58 727,46
Scey Maisieres	rue du Prieuré	45 104,85	11 276,21	33 828,64	45 104,85
Ornans	chemin du champ du cerf	121 082,27	30 270,57	90 811,70	121 082,27
	TOTAL	839 460,83	209 865,21	629 595,62	839 460,83

3. BILAN PROGRAMMATION VOIRIE 2022

Commune	Rues	Année Notification DETR	Estimation travaux HT	Cout réel HT	Avancement travaux
Chenecey Buillon	rue de l'Eglise	2021	32 617,00		2023
Ornans	Rue du Seult	2021	43 985,00		2023
Ornans	rue des Chazeaux (partiel)	2022	236 029,00	218 377,69	terminé
Lavans Quingey	Chemin de la prairie Mange	2022	82 970,00	91 303,37	terminé
Quingey	Chemin des Graves	2022	67 660,00	68 181,35	terminé
Le Val	Chemin des Arbues	2022	63 350,00		2023
Amathay Vésigneux	rue de l'Eglise & chemin des Planches	2022	46 891,50		2023
Goux sous Landet	rue du Chalet	2022	91 235,00	107 268,76	terminé
Malans/Eternoz	VC2 Malans/Refranche & Refranche/Malans	2022	214 985,00		en cours
Deservillers	chemin de Montmahoux	2022	113 225,00		en cours
Myon	route d'Alaise	2022	96 000,00	112 868,05	terminé
Fourg	chemin de l'Epine	2022	47 722,00	56 107,31	terminé
Montgesoye	chemin des vergers de Chaulard	2022	18 905,00		2023
Chenecey Buillon	chemin du Bas des Combes	2022	45 110,00	53 030,54	terminé
Cademène	chemin de la grange Golgru	2022	37 425,00		en cours
Vuillafans	chemin du Moulin Haut (partiel)	2022	7 335,00	8 612,31	terminé
Scey Maisières	chemin de la Malcote	2022	34 015,00		en cours
		Total HT	1 279 459,50	715 749,38	

4. RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Vu la fiche-action n°5 du PCAET et B.9.1.3 du projet de mandat,

Vu la consultation lancée dans le cadre du projet de rénovation de l'éclairage public en groupement de commande pour les lots suivants :

- Lot 1 : Commune d'Ornans ;
- Lot 2 : Communes d'Abbans-Dessus, Chay, Déservillers, Pessans, Quingey et Rouhe ;
- Lot 3 : Communes de Cléron, Fertans, Les Mont-Ronds, L'Hôpital-du-Grosbois (dont ZAE de la Louière pour la CCLL) et Scey-Maisières ;
- Lot 4 : Communes d'Échevannes, Lods et Vuillafans.

Vu l'analyse des offres effectuées par le SYDED et présentée aux membres du groupement de commandes,

Vu la proposition de la CAO réunie le 11 octobre 2022 de retenir les offres économiquement les plus avantageuses suivantes :

- Pour le lot 1 : SPIE CityNetworks – 255 186€
- Pour le lot 2 : EIFFAGE Energie Système – 206 947,77€
- Pour le lot 3 : EIFFAGE Energie Système – 227 329,17€
- Pour le lot 4 : SPIE CityNetworks – 219 073€

Le Président explique que des négociations sont en cours avec la Préfecture pour obtenir des financements supplémentaires via les fonds verts.

Jean-Pierre CUNCHON demande qui est EIFFAGE Energie Système. Le Président explique que plusieurs catégories d'entreprises nationales ou locales ont répondu. Certaines ont signalé ne pas avoir répondu faute de tarifs des fournisseurs. Après vérification, nous n'avons pas eu d'éléments tangibles de ces entreprises pour le vérifier.

Le choix des entreprises s'est fait selon les critères suivants : prix, délais, technique, organisation et environnemental. L'analyse des offres a été effectuée par le SYDED.

Le Président rappelle la possibilité pour les maires de ne pas passer le bon de commande si la sélection ne leur convient pas. Pour information sur le secteur Eiffage, le titulaire, travaillera avec une entreprise locale en sous-traitance.

Jean-Michel LIEVREMENT demande si le fonds vert suppléera la DSIL. A priori oui.

Invité à se prononcer, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'attribuer le marché à la société SPIE pour les lots 1 et 4 et à la société EIFFAGE pour les lots 2 et 3
- D'autoriser le Président à signer tous les documents y afférent
- De solliciter les subventions mobilisables

5. OPAH :

- Chiffrage prévisionnel de l'opération
- Lancement d'une consultation pour le recrutement d'un opérateur

Cf. Pré-rapport.

A priori le montant de l'ANAH est en hausse du fait que deux communes du territoire sont labellisées Petites Villes de Demain sur le périmètre de l'OPAH.

Philippe BOUQUET espère qu'il n'est pas trop tard pour ajouter des aides en lien avec le tourisme comme les hébergements touristiques ou sur les communes classées comme Lods, Petite Cité Comtoise de Caractère.

Sarah FAIVRE est d'accord pour affiner les axes.

Une consultation pour recruter le futur opérateur OPAH est lancée. Il sera chargé du suivi-animation du dispositif.

6. ADHESION A L'ASSOCIATION CLER

Le CLER - Réseau pour la transition énergétique (anciennement Comité de liaison pour les énergies renouvelables) est une association française, qui a pour objectif de promouvoir les énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie et plus largement, la transition énergétique. En adhérant à l'association, la CCLL rejoint un réseau dynamique ancré dans la transition écologique et énergétique. Les avantages de cette adhésion sont nombreux. Le montant de la cotisation est estimé à 202,70 € pour une année.

Invité à se prononcer, le conseil communautaire décide à l'unanimité de l'adhésion à l'association CLER et autorise le Président à payer la cotisation à cette structure pour un montant d'environ 203 €

7. ADHESION A L'ADIL ET AU CAUE

La Maison de l'Habitat du Doubs (qui est un GIP, Groupement d'Intérêt Public) regroupe le CAUE et l'ADIL. Ces deux structures permettent d'informer, de conseiller et d'accompagner les particuliers et les collectivités sur des sujets variés liés aux bâtiments. L'adhésion au GIP (MHD) est gratuite. L'adhésion au CAUE est de 1 500 € pour l'année civile. L'adhésion à l'ADIL est de 200 €. En adhérant au GIP et à l'ADIL, la CCLL a la possibilité de mettre en place des permanences de juristes et d'architecte de l'ADIL sur le territoire Loue Lison.

Sarah FAIVRE précise que l'adhésion de la CCLL au CAUE se fait en lieu et place des communes. L'adhésion à la MHD n'implique pas de permanences automatiques sur Loue Lison. Elles seront mises en place selon le choix de formule à proposer par la MHD.

Jean-Pierre CUNCHON demande si les communes peuvent se dispenser de l'adhésion au CAUE. Sarah FAIVRE confirme.

Invité à se prononcer, le conseil communautaire décide à l'unanimité de l'adhésion de la CCLL au CAUE et à l'ADIL ainsi qu'au GIP et autorise le Président à payer les cotisations de ces structures pour un montant total de 1 700 €.

8. POINT SCOT

Sarah FAIVRE fait un point sur l'avancée du SCOT. Cf. Diaporama. Jacques MAURICE témoigne des difficultés qu'il rencontre à finaliser son PLU.

9. CONTINGENT D'AIDE SOCIALE 2022

Historiquement, pour financer les dépenses d'aide sociale du département, le gouvernement a effectué un prélèvement sur la DGF des communes.

Compte tenu de la prise de compétence action sociale par la CCPO en 1999, celle-ci devait rembourser la somme prélevée aux communes, soit pour 2022 les 11 remboursements obligatoires suivants :

COMMUNES	MONTANT	COMMUNES	MONTANT
CADEMENE	823 €	MONTGESOYE	9 474 €
CHANTRANS	4 582 €	ORNANS (Commune nouvelle O/BLP)	128 455 €
CHASSAGNE SAINT DENIS	1 568 €		
L'HOPITAL DU GROSBOIS	4 652 €	SCEY-MAISIERES	4 319 €
LODS	10 845 €	TARCENAY - FOUCHERANS	13 053 €
MALBRANS	1 683 €	VUILLAFANS	17 236 €
TOTAL 196 690 €			

Invité à se prononcer, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le reversement aux communes créatrices de la CCPO de la somme prélevée sur leur DGF au titre du contingent aide sociale 2022.

10. MONTANT DEFINITIF DES SUBVENTIONS « TRAILS » AU COMPTE 6574

Vu la compétence « Soutien à l'activité Trails » exercée par la CCLL,
Vu le règlement des subventions aux manifestations de type « Trails » voté le 29.06.2021,
Vu le montant des crédits inscrits au 6574 pour 5 000 €,

Considérant que quatre trails ont eu lieu en 2022, dont quatre éligibles à la subvention,
Considérant les montants de subvention déterminés par application des critères du règlement,
à savoir :

- Trail N Loue : avril 2022, 973 participants sur 4 formats, soit une subvention de 1 946 € à verser à l'association Junior Conseil,
- Les 24h des Suchaux : juillet 2022, 273 participants, soit une subvention de 273 € à verser à Team Trail'titude.
- Trail des montées d'Abbas : septembre 2022, 260 participants, soit une subvention de 260 € à verser au Comité d'Animation.
- Trail du Lison : octobre 2022, 518 coureurs sur 2 formats, soit une subvention de 777 € à verser à Lison Sport Nature.

Le conseil communautaire, selon les crédits prévus au BP 2022 au compte 6574, valide à l'unanimité les montants précités pour un total de 3 256 € et autorise le Président à les verser.

11. SERVICE URBANISME :

- Passage à temps complet de l'assistante administrative

Cf. Pré-rapport.

Le conseil communautaire valide l'augmentation du temps de travail de l'assistante administrative qui sera actée par la modification du tableau des effectifs.

- Tarif des vérifications de conformité

Vu la demande croissante de vérification de conformité des demandes d'urbanisme,
Considérant que ce service représente un coût supplémentaire pour le service en raison du déplacement des deux instructrices sur site,

Il est ajouté un coefficient de 0,40 pour les visites de conformité.

Pour mémoire, les coefficients sont :

- PC : 1
- DP : 0,70
- CU : 0,40
- PD : 0,80
- PA : 1,2

Invité à délibérer, le conseil communautaire valide à l'unanimité ce nouveau tarif.

- Avenant à la convention d'adhésion au service urbanisme

Vu la convention d'adhésion,

Considérant la création d'un nouveau tarif pour les conformités par délibération n°149/22 du 14/11/2022,

Il est nécessaire d'amender la convention d'adhésion par un avenant à l'article 11 « Dispositions financières » qui précise le coefficient pour une conformité et qui laisse aux communes le choix des modalités de conformités (systématiques, à la demande, ou pas).

Invité à délibérer, le conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer l'avenant à la convention d'adhésion avec les communes adhérente au service urbanisme.

Le Président remercie par avance les Maires pour leur promptitude à retourner l'avenant. Félix CHOPARD demande auprès de quel service il doit s'adresser pour faire établir un certificat de conformité dans une commune en RNU ? Le Président l'invite à demander à la DDT.

Emmanuel CRETIN demande si l'augmentation du temps de travail de l'assistante administrative aura une incidence sur les communes qui adhèrent uniquement au service minimum. Le Président répond que ça ne devrait avoir aucune incidence car le coût devrait être compensé par l'augmentation des recettes dues aux conformités. Un point sera réalisé à la fin du premier semestre.

12. CONVENTION MISE A DISPOSITION STAGIAIRE AU CIAS

Vu la délibération n°124/22 du 26 septembre 2022 approuvant la mise à disposition des agents permanents au CIAS,

Il convient d'ajouter la mise à disposition à 100 % d'une stagiaire longue durée du 10/10/2022 au 21/04/2022, Lisa VERNIER en BTS économie sociale familiale deuxième année.

Invité à délibérer, le conseil communautaire valide à l'unanimité cet ajout à la convention de mise à disposition.

13. TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le passage à 100 % d'Aline BOREL au service urbanisme à partir du 1^{er} décembre 2022 et sa stagiairisation au grade d'adjoint administratif,

Vu la stagiairisation de Juliette MASSON à 100 % au service déchets à partir du 1^{er} janvier 2023,

Le conseil communautaire valide la modification des effectifs ci-dessous.

FILIERE ADMINISTRATIVE/CADRE D'EMPLOI	CATEGORIE	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 26 SEPTEMBRE 2022			Création/modification/suppression AU CC 14 novembre 2022	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 14 NOVEMBRE 2022		
		EFFECTIF	TC/TNC *	T/NT **	Création/modification/suppression	EFFECTIF	TC/TNC *	T/NT **

Adjoint Administratif	C	6	TC	T	1 passage TNC TC	8	TC	T
		1	TNC	T	2 évolutions contractuels – titulaires	1	TNC	T
		3	TC	NT		2	TC	NT
		1	TNC	NT		0	TNC	NT
FILIÈRE TECHNIQUE/CADRE D'EMPLOI	CATEGORIE				Création/modification/suppression			
Ingénieur	A	1	TC	T		1	TC	T
Technicien Principal 1 ^{ère} classe	B	1	TC	T		1	TC	T
Technicien Principal 2 ^{ème} classe	B	1	TC	T		1	TC	T
		1	TC	T/NT		1	TC	T/NT
Technicien	B	1	TC	NT		1	TC	NT
Agent de maîtrise	C	1	TC	T		1	TC	T
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	C	1	TC	T		1	TC	T
		1	TNC	T		1	TNC	T
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	3	TC	T		3	TC	T
Adjoint Technique	C	2	TC	T/NT		2	TC	T/NT
		2	TNC	NT		2	TNC	NT
FILIÈRE SPORTIVE/CADRE D'EMPLOI	CATÉGORIE				Création/modification/suppression			
Éducateur des APS Principal 1 ^{ère} Classe	B	1	TC	T		1	TC	T
		0	TC	NT		0	TC	NT
Éducateur APS	B	3	TC	T		3	TC	T
		1	TC	T/NT		1	TC	T/NT
FILIÈRE ANIMATION/CADRE D'EMPLOI	CATÉGORIE				Création/modification/suppression			
Animateur Principal 1 ^{ère} classe	B	1	TC	T		1	TC	T
FILIÈRE SOCIAL/CADRE D'EMPLOI	CATÉGORIE				Création/modification/suppression			
Conseiller socio-éducatif	A	1	TC	T		1	TC	T
Agent social territorial	C	1	TC	T		1	TC	T

14. RESSOURCES HUMAINES : ASSURANCE STATUTAIRE – CONTRAT GROUPE OU CIGAC

Vu la délibération n°05/22 du 10/02/2022 autorisant le Président à charger le CDG25 de lancer une procédure de marché public pour la souscription d'une convention d'assurance statutaire pour le personnel de la CCLL,

Vu la réception en parallèle d'une offre de la part de Groupama/CIGAC,

Considérant que l'offre de Groupama est inférieure à celle retenue par la CDG 25 à conditions égales,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de retenir l'offre de Groupama/CIGAC aux conditions suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2023.
- Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de six mois.
- Régime : capitalisation (couverture des indemnités journalières jusqu'à la retraite des agents et des frais médicaux à titre viager).
- Conditions :
 - Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL : taux 6.40 % avec une franchise en maladie ordinaire de 10 jours par arrêt
 - Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public : taux 1.09 % avec une franchise en maladie ordinaire de 10 jours par arrêt
- La contribution est assise sur la masse salariale de la collectivité comprenant 42 % des charges patronales

15. PLATEAU SPORTIF : ETAT D'AVANCEMENT

Le Président fait un point sur l'avancée du projet de plateau sportif. Le calendrier a été ajusté du fait des difficultés de sélection par le jury réuni le 10/11 et donc les délais ont été décalés de 2 à 3 mois. Les candidats devront déposer un certificat d'urbanisme opérationnel et fournir d'autres précisions.

Le Président remercie les communes pour leur travail de qualité.

Christian MESNIER s'interroge sur la prise en compte du SCOT dans ce projet. Le Président explique que le SCOT fait partie des critères mais qu'a priori les équipements publics n'entreraient pas dans le décompte.

16. SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Cf. Pré-rapport.

Le Président attire l'attention de tous sur les risques à ne pas faire de proposition. Faute d'élément concret, Loue Lison n'étant pas en conformité avec le Schéma, la procédure d'évacuation forcée à la main du Préfet n'aura plus cours et les communes concernées devront saisir le juge administratif en cas de stationnement sauvage. Les délais d'évacuation seront rallongés de plusieurs mois. Aujourd'hui la CCLL n'a pas une once de réflexion sur un terrain d'accueil.

Le Président informe d'un rendez-vous imminent avec les services de la Préfecture, la Gendarmerie et le Procureur de la République pour traiter le problème, notamment l'absence d'action judiciaire.

Le Président lit un mail d'Olivier DARD qui maintient sa position de refus d'un terrain sur sa commune. Sa procédure de recours contre le SDACGV n'a toujours pas abouti a priori. Le Préfet peut décider d'aller contre l'avis des communes et de la CCLL en réquisitionnant un terrain, en

commandant les travaux financés via les crédits de la CCLL. Sarah FAIVRE propose de laisser faire le Préfet.

Le Président rappelle que seule la CCLL n'a pas avancé sur le sujet dans le Département. La raison est que Loue Lison est perçue comme une zone de non-droit pour ces dits « Gens du voyage ». Une fois le problème judiciaire réglé, la CCLL saura trouver des solutions.

Jacques MAURICE précise l'objet d'un terrain familial. Il s'agit d'un accueil en vue d'une sédentarisation, donc pas de solution pour les autres types de stationnement.

Jean-Pierre CUNCHON remet la délibération de Chay au Président et lui demande d'en faire la lecture.

17. P@C C@P

Cf. Pré-rapport.

Précision sur le CRTE : Christophe GARNIER rappelle que c'est bien aux maitres d'ouvrages de déposer leurs dossiers sans passer par la CCLL. Les maitres d'ouvrages doivent toutefois informer la CCLL du dépôt.

18. TERRITOIRE EN ACTION

Cf. Pré-rapport.

La Région a présenté en juin dernier sa nouvelle contractualisation sous le nom de « Territoire en action ». Ce nouveau cadre vise à soutenir chaque territoire dans un développement et un aménagement, durables. Ce programme a été construit en cohérence avec le SRADDET en prônant : l'inscription des territoires dans une trajectoire de transitions énergétiques et écologiques, le renforcement des centralités en privilégiant la sobriété foncière et la contribution à l'attractivité régionale basée sur des logiques de complémentarités et de coopérations.

C'est dans ce cadre que s'inscrit ce nouveau programme 2022 – 2028, avec deux axes à intégrer obligatoirement dans le contrat avec la Région. Il s'agit de :

1. l'adaptation au changement climatique ;
2. l'attractivité par le développement de l'offre de service à la population.

La CC Loue Lison a ensuite la possibilité d'ajouter 3 autres axes. Après avis de la commission contractualisation, il est proposé de retenir deux axes supplémentaires qui ont été définis en complémentarité des autres contractualisations (LEADER, CRTE, PAC CAP).

3. Favoriser les mobilités du quotidien
4. Faciliter l'accès à la santé pour tous.

Afin de mettre en œuvre ce contrat, une enveloppe de 689 000 € est allouée à notre territoire à répartir selon certains critères. 30% de l'enveloppe devra obligatoirement être alloué à l'axe 1, 50 % maximum pour l'axe 2 et le restant à partager selon les projets éligibles.

La méthode d'élaboration du contrat est la suivante :

- Bilan de l'ancien programme Cap territoire ;
- Présentation du projet de territoire qui sera basée sur le diagnostic du CRTE ;
- Axes stratégiques et fiches actions ;
- Maquette financière.

Tous ces éléments seront discutés avec la Région lors d'une phase de négociations qui débutera après le Conseil communautaire. L'objectif étant de signer la convention pour la fin janvier 2023.

19. EXTENSION DE LA MAISON DES SERVICES D'AMANCEY : AVENANT N°1 A LA MAITRISE D'ŒUVRE

Vu la publication 3 fois de suite du marché d'extension de la maison des services faite de réception d'offres,

Vu la hausse des coûts des matériaux et les modifications demandées par la maîtrise d'ouvrage faisant passer le montant estimé des travaux de 880 000 € HT à 1 262 801,40 € HT,

Il convient d'actualiser le montant de rémunération du maître d'œuvre par un avenant de 28 705,91 € HT, soit + 33,3 % du montant initial. Cet avenant est aussi l'objet du transfert de prestation entre l'entreprise LUX et l'entreprise PROGEBAT sur la mission économie de la construction.

Invité à se prononcer, le conseil communautaire, à l'unanimité, valide cet avenant d'un montant de 28 705,91 € HT et autorise le Président à le signer.

20. ZAE EPEUGNEY : CESSION A EURL MARQUIS (ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION N°135/22)

Vu la demande d'acquisition foncière formulée par l'EURL Atelier Marquis pour la parcelle n° C 835 de 1000 m² sur la Zone d'Activité Économique intercommunale Aux Creux des Mines à ÉPEUGNEY,

Vu l'avis favorable de la commission n°2 « développement économique »,

Vu la délibération n°135-22 du 26/09/2022 précédant l'avis des domaines,

Vu l'avis des Domaines en date du 09/11/2022 portant à 15 000€ l'estimation de la valeur vénale du bien,

Considérant le prix de vente fixé à 18,00 € HT le mètre carré par délibération n°134-22 du 26/09/2022.

Le porteur souhaite acquérir la parcelle pour y construire un bâtiment à vocation artisanale destiné à accueillir son activité de menuiserie.

Après étude du dossier et audition du porteur de projet, la commission n°2 a émis à l'unanimité un avis favorable à la demande déposée par l'EURL Atelier Marquis.

Invité à se prononcer, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De céder la parcelle n° C835 de 1 000 m² située dans la ZAE intercommunale Aux Creux des Mines à l'EURL Atelier Marquis au prix de 18,00 € HT/m² soit 18 000 € HT
- D'autoriser le Président à signer les documents relatifs à la vente de ladite parcelle une fois le permis de construire validé reçu.
- Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

21. BILAN DE PARTAGEONS NOS SPORTS

Nathalie VAN DE WOESTYNE fait le bilan de l'opération Partageons Nos Sport qui s'est déroulée en mai et juin. Elle explique que le Département du Doubs est le premier territoire labellisé Terre de Jeux 2024. La Présidente du Département a adossé Partageons Nos Sports à cette labellisation.

Lionel ROBERT en charge d'animer cette action présente le diaporama **en annexe**.

- Christian MESNIER a entendu lors l'assemblée générale de l'AMR 25 que « 80% de la DETR est réservée aux ruraux », où sont les 20 % restants ? Le Président posera la question.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

RAPPEL DES DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE CETTE SEANCE :

- 142 – 22 Plan de mobilité simplifié : Plan de financement
- 143 – 22 Rénovation de l'éclairage public : Attribution du marché
- 144 – 22 Adhésion à l'association CLER
- 145 – 22 Adhésion à l'ADIL et au CAUE
- 146 – 22 Demandes de DETR Voirie 2023
- 147 – 22 Contingent d'aide sociale
- 148 – 22 Montant des subventions Trails au compte 6574
- 149 – 22 Tarif des vérifications de conformité
- 150 – 22 Avenant à la convention d'adhésion au service urbanisme
- 151 – 22 Convention mise à disposition d'une stagiaire au CIAS
- 152 – 22 Tableau des effectifs
- 153 – 22 Assurance statutaire du personnel
- 154 – 22 Extension de la maison des services : Avenant n°1 à la MOE
- 155 – 22 Annule et remplace 135-22 - ZAE Epeugney : Cession à l'EURL Marquis